

FORMATION

FORMATIONS ANRMP

- ✓ ANNEE 2015
- ✓ ANNEE 2014
- ✓ ANNEE 2013
- ✓ ANNEE 2012
- ✓ ANNEE 2011
- ✓ ANNEE 2010

**CELLULE ETUDES ET DEFINITION
DES POLITIQUES**

PIECE JOINTE

- *Formation du personnel de l'Agence Comptable de l'ANRMP le 28 octobre 2015*

Le mercredi 28 octobre 2015, à l'initiative de l'Agent Comptable de l'ANRMP, s'est tenue à la salle de formation de l'ANRMP, une formation organisée par l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), sur le thème : « **Les procédures des marchés publics** » à l'intention des agents du circuit financier de ladite structure.

Cette formation a été dispensée par :

- Monsieur Non Karna COULIBALY, Président de l'ANRMP ;
- Monsieur Olivier Koko KOSSONOU, Secrétaire Général de l'ANRMP.

Elle s'est articulée autour de deux modules :

- **Module 1 : Généralité sur les marchés publics**
- **Module 2 : Rôle, responsabilité et contrainte dans les procédures de passation des marchés publics**

Présentant les généralités sur les marchés publics, le Président a d'abord défini les marchés publics, ensuite évoqué les contextes de la séparation de l'organe d'exécution et de contrôle et enfin fait apparaître les améliorations du système de passation des marchés publics.

Quant à l'intervention du Secrétaire Général sur le second module, elle a été marquée par une formation sur les nouvelles règles de passation des marchés publics.

Ces nouvelles règles sont prescrites par le *décret n°2015-525 du 15 juillet 2015* portant Code des marchés publics et les *arrêtés n°692 MPMB/DGBF du 16 septembre 2015* portant fixation des seuils de référence, validation et approbation dans la procédure de passation des marchés publics et *n°693 MPMB/DGBF du 16 septembre 2015* portant procédures concurrentielles simplifiées.

Après les deux interventions, les participants ont eu un cadre d'échange.

Les participants ont noté avec satisfaction la tenue de cette formation qui permettra une exécution efficace des marchés publics.